

## SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2025

DATE DE CONVOCATION : 14 Novembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 09

NOMBRE DE POUVOIRS : 03

NOMBRE DE VOTANTS : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. DUBOIS Jacques, Maire.

Etaient présents : *Dubois Jacques, Druon Odile, Gollunski Carole, Defaut Pascal, Delfolie Wattiez Jocelyne, Laurent Marie-Dominique, Deroo Matthieu, Sénéchal Valentin, Leroy Caron Florence.*

Absents excusés : *Petit Christophe ayant donné procuration à Dubois Jacques, Lemay Anne à DEROO Matthieu, Robert Francis ayant donné procuration à Druon Odile.*

Absents non excusés : *Lecoeuvre Francine, Demonchy David.*

M. Sénéchal Valentin a été élu secrétaire.

### 44 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 12 Septembre 2025,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour dont 03 pouvoirs, approuve avec les remarques suivantes le compte-rendu de la réunion du 12 Septembre 2025 :

- Point 41 : L'ensemble du conseil municipal suggère de lancer un appel d'offres avant le renouvellement, soit avant le 31 décembre 2026 et pas uniquement Mme LEMAY.
- Mme DELFOLIE WATTIEZ a évoqué la journée du 04 octobre (Marche Rose), pas d'information à ce sujet (participation de la municipalité ?) M DEROO et M. SENECHAL informe l'assemblée que M. le Maire était avisé.
- Point 43 : Voirie rue d'En Bas, M. DEFAUT a demandé à M. SENECHAL si des devis ont été demandés pour les nids de poule. M SENECHAL a répondu que cela n'était pas utile.

### 45 - RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel.

Cat.	Groupe	Cadre d'emplois	Intitulé de fonctions	Plafonds max mensuels IFSE (votés)	Plafonds max mensuels CIA (votés)	Plafonds Max mensuels IFSE + CIA	Plafonds indicatifs réglementaires total (pour information) annuels
B	1	Rédacteurs	Secrétaire générale de Mairie	250	150	400	19.860

Cat.	Groupe	Cadre d'emplois	Intitulé de fonctions	Plafonds max mensuels IFSE (votés)	Plafonds max mensuels CIA (votés)	Plafonds Max mensuels IFSE + CIA	Plafonds indicatifs réglementaires total (pour information) annuels
C	1	Agents de maîtrise	Gestionnaires avec encadrement/chef d'équipe	190	100	290	12.600

Cat.	Groupe	Cadre d'emplois	Intitulé de fonctions	Plafonds max mensuels IFSE (votés)	Plafonds max mensuels CIA (votés)	Plafonds Max mensuels IFSE + CIA	Plafonds indicatifs réglementaires total (pour information) annuels
C	2	Adjoints administratifs/ Adjoints techniques/ ATSEM, Adjoints d'animation	Gestionnaires sans encadrement/ Agent d'accueil/ Assistant/ Agent d'exécution	160	100	260	12.000

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

Article 1 : Approuve le régime indemnitaire tenant compte fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés

Article 3 : Abroge les délibérations antérieures du RIFSEEP ;

Article 4 : Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.  
Les dispositions de la présente délibération prendront effet le 01/12/2025.

**46 - NOUVELLES ADHÉSIONS AU SIDEN-SIAN-COMITÉS SYNDICAUX DES 20 MARS 2025, 17 JUIN 2025 ET 18 SEPTEMBRE 2025.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour (dont 3 pouvoirs)),  
0 abstention et 0 contre

accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- des communes de CHEVREGNY, NIZY-LE-COMTE, PONTAVERT et LA VILLE-AUX-BOIS-LES-PONTAVERT pour la compétence « Eau Potable »,
- des communes de PONTAVERT et CONCEVREUX pour la compétence « Assainissement Collectif »,
- de la commune de CONCEVREUX pour la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,
- des communes de MONTIGNY-EN-OSTREVENT, SAMOUSSY et AVESNES-LE-SEC pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

**47 - AVIS SUR LA DEMANDE D'AFFILIATION VOLONTAIRE AU CDG 59 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT SAMBRE AVESNOIS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour (dont 3 pouvoirs)),  
0 abstention et 0 contre

Donne un avis favorable à l'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte du SCOT de Sambre Avesnois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**48 - FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS CONVENTION 2025 DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS LIBRES SAUVAGES**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 07 voix pour, 05 abstentions (DUBOIS Jacques, SENECHAL Valentin, DEROO Matthieu, LEMAY Anne, PETIT Christophe) et 0 contre,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention 2025, (ci-jointe) de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la Fondation 30 Millions d'Amis ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants ;

**49 -CONVENTION DE TRAPPAGE ET D'ADOPTION DES CHATONS ET CHATS LIBRES AVEC L'ASSOCIATION CATS RESCUE DE L'AMANDINOIS**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 07 voix pour, 05 abstentions (DUBOIS Jacques, SENECHAL Valentin, DEROO Matthieu, LEMAY Anne, PETIT Christophe) et 0 contre,  
✓ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention (ci-jointe) de trappage et d'adoption des chatons et chats libres avec l'association CATS RESCUE de l'Amandinois,

✓ Dit que la convention sera valable pour une durée d'un an renouvelable trois fois,

## **50 - COLIS DE FIN D'ANNEE (composition et distribution)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de distribuer les colis suivants :

➤ Noël 2025 :

- Enfants des deux écoles (Maternelle et primaire) : 168 colis habituel.
- Personnel enseignant (10), AESH (6), conseillers municipaux (15), membres de la commission extra-municipale d'action sociale (4), Bouge ton école (8), intervenante extérieure à l'école : colis habituel.
- Handicapés (6) : colis habituel
- Personnes âgées de 65 ans et plus :

**Pour une personne seule** : un colis d'une valeur approximative de 50 €

**Pour un couple** : un colis d'une valeur approximative de 70 €

Les colis de Noël seront distribués au personnel enseignant, personnel communal, conseillers municipaux, membres de la commission extra-municipale de l'action sociale, Bouge ton école, Intervenante extérieure à l'école, le jeudi 18 Décembre 2025.

Les colis des personnes handicapées seront distribués à domicile le samedi 19 Décembre 2025.

Les colis des personnes âgées seront distribués à domicile, le samedi 19 Décembre 2025 au matin.

- Personnel communal : Un bon d'achat de 60 € pour les personnels titulaires et en contrat PEC.

## **51 - SEJOUR AU SKI : VANCANCES HIVER 2026**

Le Conseil Municipal, après discussion et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'organiser un séjour à la neige pour les enfants nés en 2015, 2016 et 2017 ainsi qu'aux jeunes scolarisés en 6<sup>ème</sup> depuis septembre 2025 – maximum de places disponibles : 12
- De confier la prestation de service à PEP59 pour un séjour « Du flocon aux étoiles » en Haute-Savoie (Le Reposoir) pour un coût de 784,30 €, séjour du 14 février 2026 au 22 février 2026.
- De faire effectuer le transport en bus.
- De recruter le personnel nécessaire au bon fonctionnement de ce séjour.

- De demander aux familles les participations suivantes qui seront acquittés en deux fois ( $\frac{1}{2}$  début janvier,  $\frac{1}{2}$  début février). En tout état de cause le règlement devra être effectué avant le départ :

CATEGORIE	ENFANT NIVELLOIS	ENFANT EXTERIEUR SCOLARISE A NIVELLE	ENFANT EXTERIEUR
Imposable	400 €	550 €	800 €
Non Imposable	370 €	520 €	

## 52 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES / ALSH FEVRIER 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour (dont 3 pouvoirs),

∞ DECIDE :

→ DATES : de mettre en place un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)

pour les vacances d'hiver 2026 du 16 février au 27 février 2026

L'horaire d'accueil est de 9 H à 17 H, du lundi au vendredi.

Une garderie sera mise en place pour les tranches horaires suivantes de 7 H 30 à 9 H et de 17 H à 18 H.

Le coût d'une garderie sera de : 1,50 €

→ TARIFS : d'appliquer aux familles les tarifs en fonction du nombre d'enfants mineurs aux foyers et non en fonction du nombre d'enfants participants à l'alsh.

### 1) Pour les enfants de 3 à 11 ans aux vacances d'hiver 2026

Catégories	1 enfant Forfait 1 semaine	1 enfant Forfait 2 semaines	2 enfants Forfait 1 semaine	2 enfants Forfait 2 semaines	3 enfants et + Forfait 1 semaine	3 enfants et + Forfait 2 semaines
Revenus du foyer* Inférieurs ou égaux à 15.000 € (Nivelle + enfant extérieur mais scolarisé à Nivelle + enfant extérieur dont les grands parents habitent Nivelle)	33 €	66 €	30 €	60 €	28 €	56 €
Compris entre 15.001 € et 25.000 € (Nivelle + enfant extérieur mais scolarisé à Nivelle + enfant extérieur dont les grands parents habitent Nivelle)	39 €	78 €	37 €	74 €	34 €	68 €
Supérieurs à 25.001 € (Nivelle + enfant extérieur mais scolarisé à Nivelle +	42 €	84 €	40 €	80 €	38 €	76 €

enfant extérieur dont les grands parents habitent Nivelle)						
Extérieurs à la commune	84 €	168 €	79 €	158 €	72 €	144 €

2) Pour les ados de 12 à 14 ans inscrits au collège aux vacances d'hiver 2026

Catégories	1 enfant Forfait 1 semaine	1 enfant Forfait 2 semaines	2 enfants Forfait 1 semaine	2 enfants Forfait 2 semaines	3 enfants et + Forfait 1 semaine	3 enfants et + Forfait 2 semaines
Revenus du foyer * Inférieurs ou égaux à 15.000 € (Nivelle + enfant extérieur mais scolarisé à Nivelle + enfant extérieur dont les grands parents habitent Nivelle)	41 €	82 €	39 €	78 €	37 €	74 €
Compris entre 15.001 € et 25.000 € (Nivelle + enfant extérieur mais scolarisé à Nivelle + enfant extérieur dont les grands parents habitent Nivelle)	46 €	92 €	44 €	88 €	41 €	82 €
Supérieurs à 25.001 € (Nivelle + enfant extérieur mais scolarisé à Nivelle + enfant extérieur dont les grands parents habitent Nivelle)	52 €	104 €	50 €	100 €	46 €	92 €
Extérieurs à la commune	111 €	222 €	106 €	212 €	100 €	200 €

### 53 - RETROCESSION DE LA HALLE COUVERTE

Vu la délibération de la CAPH n° 287/09 du 16 décembre 2019 décidant la construction de halles dans les communes membres ;

Vu la proposition de rétrocession faite par le président de La Porte du Hainaut pour la halle de Nivelle sise Rue Achille Dufresne,

M. le Maire informe le Conseil municipal que la garantie de parfait achèvement et la garantie décennale seront transférées en même temps que le transfert de propriété,

M. le Maire précise que ce transfert de propriété se fait à titre gratuit :

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte le transfert de propriété de la Halle de Nivelle de la Porte du Hainaut à la Commune,
- Autorise M. le Maire à signer le procès-verbal de rétrocession à la commune.
- 

### 54 - DESIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU PNRSE.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Désigne Matthieu DEROO, délégué titulaire.

## 55 - DEMANDE D'UN ADMINISTRÉ DOMICILIÉ 400 RUE D'EN HAUT.

- Remettre l'éclairage public la nuit : A l'unanimité le conseil municipal a refusé. Le contrat EDF se termine le 31.12.2025.
- Demande de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération « NIVELLE »
- Entretien au niveau du panneau d'entrée d'agglomération.
- Entretien de la bande de terrain se situant devant le 400, Rue d'En Haut.

## 56 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Salle polyvalente : Tarifs, règlement et réservation.

M. le Maire suggère d'en discuter lors d'une commission spéciale.

Les écoles au bord de l'eau : Installation complète d'un système PPMS ALARME MENACE

M. DEFAUT Pascal, Adjoint au maire, informe l'assemblée qu'il est obligatoire d'équiper les écoles au bord de l'eau d'un système alarme PPMS menace. Les travaux seront effectués par la société Hervé thermique pour un montant de 6.500,00 € HT. Le Conseil Municipal, après discussion et après en avoir délibéré par 10 voix pour et 02 abstentions (M. DUBOIS Jacques et M. PETIT Christophe), retient la proposition de Hervé thermique et autorise M. le Maire à signer le bon de commande.

Signalisation passages piétons

Mme DELFOLIE WATTIEZ Jocelyne demande de bien vouloir matérialiser des passages piétons au niveau des arrêts de bus sur les voies communales et départementales équipés de plots leds. Un devis sera demandé à la société SIB 59 pour ces lumières.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Convention Henriette conforme sera renvoyée.

Contrat EDF, signé, gain 15.000 € / an, durée du contrat 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les écoles au bord de l'eau : Changer les barillets des portes intermédiaires, mettre les mêmes barillets que les portes de classes.

Lu et approuvé  
Le Maire,  
Jacques DUBOIS

A handwritten signature in black ink that reads "Jacques Dubois".

